



2020, une année charnière
pour les mobilités
alternatives ?

Loi d'Orientation des Mobilités

- La LOM a été promulguée le 24 décembre, avec parution au JO le 26 décembre 2019.
- Elle contient 130 mesures d'application et l'ambition est que tous les textes soient arrêtés dans les 6 mois. Les décrets vont donc arriver **en principe** d'ici l'été
- Voir le document du GART qui propose un décryptage des principales dispositions

https://www.gart.org/wp-content/uploads/2020/01/Guide-de-d%C3%A9cryptage-de-la-LOM_Document-GART_V1-Janvier-2020.pdf

Les 4 objectifs de la loi

- Apporter à tous et partout des solutions alternatives à la dépendance à l'usage individuel de la voiture.
- Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité qui doivent être mises au service de tous.
- Réduire l'empreinte environnementale des transports, en réussissant la transition écologique dans notre façon de se déplacer.
- Investir davantage dans les infrastructures qui améliorent les déplacements du quotidien.

La LOM et les mobilités actives

Vélo et marche – les textes d'applications sont en cours de rédaction

- Fonds mobilité active 50 millions d'€ par an avec un plan vélo national.
- Obligation pistes cyclables en agglomération + obligation d'étudier les aménagements cyclables hors urbain + continuité pour les déplacements piétons et vélos. Renforcement de la loi LAURE.
- Fin des stationnements près des passages piétons. (plan piétons métropolitain ?)
- Savoir rouler pour les élèves avant entrée dans le secondaire (comportement à vélo).
- Marquage des vélos.
- Emport des vélos dans les trains neufs.
- Stationnements sécurisés en gare. Etablir une liste des gares et le nombre de stationnements requis, au cas par cas sans doute.
 - Organiser des concertations locales, mais comment ?
 - Une réunion spécifique serait organisée hors Groupe Miroir à ce sujet. FNE serait intéressée pour y participer
- Emport des vélos dans les cars. Remorques et porte-vélos derrière ou devant. Questions de sécurité à résoudre ... expérimentation sur MAMP (PSL du Rhône – Miramas et Istres)
- A noter : Thierry Ducrest est le coordinateur vélo.

LOM - Forfait Mobilité Durable (FMD)

- Jusqu'à 400€: défiscalisé et désocialisé, pour le vélo et le covoiturage, cumulable au remboursement des abonnements en TC.
- Les entreprises peuvent aller au delà des 400€.
- le FMD est optionnel pour l'instant.
- Si d'ici 2 ans, peu d'entreprises mettent en place ce FMD, le gouvernement se donne la possibilité de le rendre obligatoire (mais pas de date butoir ou automatisme fixés).
- Si c'est un succès, il sera envisagé d'aller plus loin que le plafond de 400€
- A noter le refus des entreprises de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements domicile / travail faute d'aménagements cyclables sécurisés

LOM – suite FMD

- Pour les entreprises, l'idée est de ne pas perturber celles qui ont déjà mis en place l'IKV. Leur laisser la main aussi sur la mise en œuvre (simple déclaration sur l'honneur de la part des salariés ? L'URSSAF ne bloquera pas sur ce point).
- Dans la fonction publique, application au 1e juillet 2020, plafond à 200€ pour covoiturage et vélo.
- Pour la fonction publique territoriale : liberté d'application par les autorités locales.
- La question de l'ouverture du FMD aux autres mobilités partagées se pose. Aux trottinettes privées en particulier ? Ces questions font débat.
- Covoiturage : subventions possibles par les collectivités. Subvention pour "trajets à vide « pour aider le développement de "lignes de covoiturage" ? Le conducteur ayant proposé un trajet est dédommagé, même si aucun passager n'a répondu à son offre. Possibilité d'aller au delà du coût réel pour les courtes distances

LOM – Zone à faible émission (ZFE) + création des AOM (autorités organisatrices des mobilités)

- **ZFE** : Obligation d'ici fin 2020 pour toutes les zones qui ne respectent pas les normes européennes de pollution de l'air.
- **Création des AOM** et leur financement. Les Communauté de Communes ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour se positionner et prendre la compétence transport (délibération), sinon c'est la Région qui la récupère au 1er janvier 2021.
- **Un enjeu de municipales ?**

LOM – les infrastructures ferroviaires les petites lignes

Les plans d'action liés au travaux Philizot :

- Selon le secrétaire d'État aux Transports, un plan concernant la réouverture de petites lignes de train, devrait être signé avant le 15 février avec les Régions (?). Ce plan a pour objectif de se pencher sur l'avenir des petites lignes de trains, qui représentent un peu plus de 9 000 km ouverts aux voyageurs, soit 32 % du réseau national.
- Les lignes UIC 7 à 9 comporteront 3 catégories :
 - **Le réseau structurant national**, financé par le biais des CPER. L'Etat dit qu'il ne se désengagera pas du financement de la mobilité.
 - L'élaboration des nouveaux CPER vont commencer, hors sujets mobilité, à cause des retards de mise en œuvre dans l'actuel CPER 2015/2020. Il est possible que des CPER "spécial mobilité" soient créés, ou que ce volet négocié séparément du reste des points CPER.
 - Les lignes pour **lesquelles les Régions veulent s'impliquer**, avec transfert de gestion de la ligne.
 - **Les autres lignes**, qui demandent une réflexion affinée sur leur devenir ...
- Quel devenir pour des lignes ferroviaires telles que la Côte Bleue ou Aix / Rognac situées sur la Métropole ?

LOM – les étoiles ferroviaires métropolitaines

- Projet d'un schéma directeur national des RER métropolitains dénommé Service Express Métropolitains (SEM) en cours d'étude par SNCF Réseau
- Cela sur demande d'E. Borne, à Bordeaux en mai 2019 dans le cadre de la LOM. Rendu de ce projet au Gouvernement en mars 2020
- L'infrastructure ne peut se définir qu'à l'aube d'un service bien défini
- Volonté d'optimiser le réseau ferré
- Pousser les acteurs à réfléchir ensemble
- Opter pour s'appuyer sur le réseau ferré
- Combiné avec les TC, vélos, ... vers une réflexion globale
- Revoir les spécificités propres au ferroviaire afin de tenir compte des nécessaires amplitudes journalières (tôt le matin, en milieu de journée et tard le soir) mais aussi de la densité de l'offre
- Vers la mise en place de grilles de transports permettant d'optimiser les corridors ferroviaires et routiers avec des rabattements sur les gares et PEM mais également de réduire les inégalités territoriales ?

LOM – Services express métropolitains

LES CARACTÉRISTIQUES D'UN SEM « OPTIMAL »

Un service intégré dans le système de transport métropolitain



Une incorporation dans l'offre globale de transports



Une intégration tarifaire dans le réseau des transports métropolitains et régionaux



Des gares et des haltes aménagées et réparties au plus près des besoins locaux

Un service ambitieux et attractif



Une amplitude horaire importante



Des arrêts fréquents en zone dense



Un service garanti toute la journée avec des horaires réguliers



Une fréquence renforcée en heures de pointe



Un service incitatif le weekend

Des associations qui s'adaptent !

- 2016 - Création de RAMDAM avec la Métropole AMP
 - 7 associations + un collectif de salariés (Airbus) + des partenariats avec des associations sur le 13
- 2019 – un plan vélo métropolitain : 60M€ sur 5 ans et 15 actions
- 2019 – vote du PDU métropolitain
- 2019 – un schéma directeur vélo départemental – 40M€ sur 5 ans
- 2020 – Une évolution du cadre régional d'intervention vélo
- 19 juin 2020 – après la journée le « vélo dans tous ses états » en 2019, une journée sur les mobilités actives

AXE 1

Développer l'usage de vélo dans les trajets du quotidien

ACTION 1

La création d'un réseau de lignes vélo sécurisées

ACTION 2

Le renfort du réseau cyclable secondaire des communes

ACTION 3

Une nouvelle offre de stationnement vélo sécurisé.....

ACTION 4

Des services vélo au sein des principales gares métropolitaines.....

ACTION 5

Le développement de l'intermodalité avec les transports en commun

AXE 2

Favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre

ACTION 6

Une aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique

ACTION 7

Un service de location de vélo longue durée.....

ACTION 8

Une nouvelle offre de vélo en libre-service sur Marseille.....

ACTION 9

Une action en faveur de l'éco-mobilité scolaire.....

ACTION 10

Un dispositif partenarial de lutte contre le vol de vélo

AXE 3

Renforcer l'attractivité du territoire et sécuriser l'usage du vélo

ACTION 11

Le développement du cyclotourisme

ACTION 12

La sensibilisation au partage de l'espace public
et l'encadrement des nouveaux services

ACTION 13

De nouvelles fonctionnalités vélo au sein de l'outil de mobilité métropolitain.....

ACTION 14

Un guide technique des aménagements cyclables.....

ACTION 15

Le soutien aux activités des associations spécialisées

LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE LIGNES VÉLO SÉCURISÉES

Lancé en réalisation en 2019, ce réseau de lignes vélo assurera des liaisons lisibles et sécurisées entre les principaux pôles générateurs de déplacements (centres-villes, zones d'activités, pôles d'échanges, zones d'enseignement). Il reprend les schémas vélo du Département, des six anciennes intercommunalités et des communes avec lesquelles la Métropole se lance dans un travail d'étude et de concertation.

À l'échelle métropolitaine, l'objectif est ainsi de réaliser, à horizon 2024 et 2030, 16 lignes vélo sécurisées, soit un réseau à terme de plus de 280 km.

Continuité des itinéraires, sécurisation des déplacements, qualité des revêtements et traitement sécurisé des intersections sont quelques-uns des principes d'aménagements soutenant la réalisation de ces lignes.

Sur le territoire métropolitain, 8 lignes comportant des enjeux de liaisons interurbaines ont été identifiées.

- **Ligne 1** : « **La Barben – Péliganne – Salon-de-Provence – Grans – Miramas – Istres** », soit environ 28 km avec étude des connexions avec Eyguières, Lamanon, Lançon Provence et Saint-Chamas.
- **Ligne 2** : « **Istres – Fos-sur-Mer – Saint-Mitre-les-Rempart – Port-de-Bouc – Martigues** », soit environ 28 km avec connexion à la base aérienne d'Istres.
- **Ligne 3** : « **Rognac – Vitrolles – Marignane – Châteauneuf-les-Martigues** », soit environ 23 km avec connexion aux Pennes-Mirabeau.
- **Ligne 4** « **Aix-en-Provence – Les Milles – Luynes – Gardanne** », soit environ 23 km avec connexion au parc technologique de la Duranne, Calas et Aix gare TGV.
- **Ligne 5** : « **Venelles – Aix-en-Provence – Luynes – Bouc-Bel-Air – Cabriès** », soit environ 23 km.
- **Ligne 6** : « **La Penne-sur-Huveaune – Aubagne – Z.I. Les Paluds – Gémenos** », soit environ 12 km.
- **Ligne 7** : « **Aubagne – Roquevaire – Auriol – La Destrousse et La Bouilladisse** », soit environ 12 km avec connexion à la Z.I. Les Paluds.
- **Ligne 8** : « **La Ciotat centre – La Ciotat gare – Saint-Cyr-sur-Mer** », soit environ 12 km avec connexion à la Z.I. Athelia.